

international, à un point tel que le schéma du projet de déclaration soumis par le Canada a été retenu pour l'élaboration du texte de Copenhague.

L'un des aboutissements de cette relation a été la promotion par le Canada de nouveaux concepts touchant les quatre grands thèmes du Sommet. Par exemple, le Canada a mis en valeur et obtenu qu'on reconnaisse intégralement, à l'échelle internationale, la contribution des personnes dont le travail n'est pas rémunéré, celles qui effectuent des travaux ménagers et qui s'adonnent à l'agriculture de subsistance. Le Sommet a reconnu qu'il fallait prendre ce genre de travail en compte en vue de créer des emplois et d'éliminer la pauvreté.

Le Canada a également préconisé une approche participative à l'égard des grands thèmes du Sommet et a recommandé que la personne soit considérée à la fois comme agent et bénéficiaire du développement social. Les analystes de la politique sociale ont recommandé que, dans les documents, on évite de « stigmatiser » les gens vivant dans des conditions défavorables. On a donc modifié l'usage international et remplacé, par exemple, des termes comme « les pauvres » par « les personnes vivant dans la pauvreté ». Ces mêmes analystes ont aussi encouragé une meilleure conceptualisation du développement social, par exemple, en substituant le concept de « tolérance » par celui de « respect et valorisation de la diversité ».

Les spécialistes canadiens du développement ont mis l'accent sur une approche à double volet afin d'éliminer la pauvreté : subvenir aux besoins fondamentaux des personnes vivant dans la pauvreté et veiller à ce qu'elles aient accès à des ressources productives et des débouchés économiques. Le Canada a également fait valoir que le développement social doit d'abord et avant tout prendre en compte les personnes qu'il vise. Ainsi, les gouvernements qui ont avalisé les documents du Sommet ont reconnu qu'ils devaient s'associer à la société civile pour faire avancer le développement social.

II. SUJETS

A. Un environnement favorable — Les participants au Sommet ont reconnu que la communauté internationale devait favoriser la création d'un environnement propice au développement social même si cette responsabilité incombe avant tout à chaque pays.

- **Un nouveau concept** — Le Sommet a formulé une approche du développement durable centrée sur l'être humain, qui englobe le respect des droits de la personne, la saine gestion des affaires publiques, l'équité et l'intégration de la politique sociale, économique et environnementale.
- **Restructuration de l'économie** — Le Sommet a révélé que la conception et la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel devaient tenir compte des considérations d'ordre environnemental et social. On a surtout insisté sur la prise en compte des besoins particuliers des hommes et des femmes dans l'établissement des programmes économiques.